

RÉSUMÉ

1. Pendant la période considérée, l'économie chinoise est demeurée l'un des principaux moteurs de la croissance économique mondiale. Toutefois, la progression du PIB réel s'est ralentie sur fond d'ajustement de l'économie à la "nouvelle normalité", ce qui devrait se traduire par des taux d'expansion plus stables, mais plus faibles, d'environ 7% par an dans l'avenir prévisible. Dans le même temps, on observe un mouvement de bascule des facteurs de croissance: de l'investissement à la consommation, de la demande extérieure à la demande intérieure et des industries manufacturières aux services. Le PIB réel s'est accru de 6,7% en 2016 et il devrait croître de quelque 6,8% en 2017. La consommation a contribué pour les deux tiers environ à la croissance au cours de la période considérée. La part des services dans le PIB a dépassé 50% pour la première fois en 2015. Dans ce secteur, les ventes en ligne et les importations de services touristiques ont été particulièrement performantes. À l'inverse, la part du commerce des marchandises dans le PIB a reculé. Les inégalités de revenu et les niveaux de pauvreté ont diminué. Les capacités excédentaires dans certains secteurs manufacturiers et énergétiques ainsi que l'assistance implicite apportée aux entreprises d'État ont augmenté au fil des années.

2. Les autorités ont essayé de résoudre ces problèmes en mettant l'accent sur la qualité et la viabilité de la croissance plutôt que sur son volume. Dans le cadre du 13^{ème} Plan quinquennal (2016-2020), elles s'emploient à poursuivre le processus de réforme économique structurelle, qui vise notamment à encourager la participation du secteur privé à l'économie et à réformer les entreprises d'État, tout en préservant la prépondérance de la participation du secteur public au capital. Les autres mesures mentionnées dans le Plan comprennent la promotion de la concurrence, la réforme budgétaire et la réforme du secteur financier pour accroître la participation du capital privé au secteur bancaire, développer la fourniture de services financiers et faire en sorte que les taux de change et d'intérêt soient davantage orientés par les marchés. Les réformes ont progressé dans de nombreux domaines, avec notamment l'adoption de mesures destinées à réduire la surcapacité, à renforcer les mécanismes d'emprunt des autorités locales et à lutter contre les risques pesant sur le secteur financier.

3. À compter de 2016, la Banque populaire de Chine (PBC) a réorienté sa politique monétaire selon une approche davantage axée sur les marchés. Cette nouvelle approche suppose une gestion plus étroite des liquidités dans le système bancaire grâce à un éventail enrichi d'instruments tels que les ventes en réméré (prise en pension de titres) et des facilités de crédit visant à favoriser une meilleure allocation du capital et à orienter les taux d'intérêt des marchés de sorte qu'ils correspondent mieux aux objectifs de la PBC. Avec le nouveau système, la PBC utilise un couloir ou une fourchette de taux d'intérêt, dont la limite supérieure est fixée au jour le jour en fonction des facilités de crédit permanentes sur sept jours et sur un mois, tandis que la limite inférieure correspond au taux d'intérêt versé par la PBC au titre de l'excédent des réserves obligatoires. La Chine applique un système de flottement contrôlé du taux de change qui prend un panier de devises pour référence. Durant la période considérée, la PBC a continué d'augmenter la flexibilité du taux de change. Elle a aussi introduit un facteur anticyclique dans la fixation de ce taux pour mieux tenir compte des fondamentaux de l'économie chinoise et des variations du marché international des changes, et pour compenser les facteurs d'instabilité conjoncturelle et atténuer "l'effet grégaire" sur le marché des changes. En 2016, le taux d'inflation mesuré par l'indice des prix à la consommation est remonté à 2%, dans la fourchette de 2-3% souhaitée par la PBC. En 2017, le taux d'inflation était de 1,6%.

4. Durant la période considérée, la Chine a continué de mener une politique budgétaire proactive guidée par l'objectif de restructuration de l'offre et d'ajustement à la "nouvelle normalité". En 2016, le déficit budgétaire est passé à 3,8% du PIB contre 3,4% l'année précédente. Cette hausse était due à la diminution de la part des recettes fiscales dans le PIB, qui peut s'expliquer par la généralisation à l'échelle nationale des réformes expérimentales de la TVA, qui a entraîné un fort recul des recettes fiscales indirectes.

5. L'excédent de la balance des opérations courantes de la Chine a diminué au cours de la période considérée et s'est établi à 202,2 milliards de dollars EU en 2016, soit 1,8% du PIB. Cette diminution découle en grande partie d'une contraction de l'excédent du commerce des marchandises, à la suite d'une chute des exportations. En 2017, l'excédent de la balance des opérations courantes représentait 1,3% du PIB. Le déficit des services a continué de se creuser au cours de la période examinée.

6. Le commerce des marchandises (somme des importations et des exportations) est descendu de 33,5% du PIB en 2015 à 31,2% en 2016, avec une réduction à la fois des exportations et des importations. Les exportations restent dominées par les produits manufacturés (93,7% du total des exportations de marchandises en 2016), qui représentent aussi la plus importante catégorie d'importation, avec une part d'environ 65% du total. En 2017, le commerce des marchandises a représenté 32,3% du PIB. En 2016 (dernière année pour laquelle des données sont disponibles), les principales destinations des exportations de marchandises étaient les États-Unis; l'Union européenne; Hong Kong, Chine; le Japon et la République de Corée, qui représentaient ensemble environ 60% du total. Les importations chinoises provenaient essentiellement de l'Union européenne; de la République de Corée; des États-Unis; du Territoire douanier distinct de Taiwan, Penghu, Kinmen et Matsu (Taipei chinois); du Japon et des pays de l'ASEAN.

7. La Chine demeure l'une des principales destinations de l'investissement étranger direct (IED). Les flux entrants d'IED ont augmenté pendant plusieurs années et cette tendance s'est poursuivie en 2016. L'investissement en Chine est dominé par Hong Kong, Chine, qui représente plus de 80% des flux entrants d'IED, devant les îles Vierges britanniques, Singapour et les Îles Caïmanes. Les principaux secteurs visés par les flux entrants étaient les industries manufacturières, l'immobilier, les services de crédit-bail et les services fournis aux entreprises, ainsi que le commerce de gros et de détail. La Chine est un investisseur majeur à l'étranger. L'IED sortant a également connu une tendance à la hausse pendant plusieurs années; toutefois, cette hausse n'a pas été aussi prononcée que celle de l'IED entrant. Les principales destinations de l'IED sortant sont Hong Kong, Chine; les États-Unis; les Îles Caïmanes et les îles Vierges britanniques. Les principaux secteurs d'investissement sont les services de crédit-bail et les services fournis aux entreprises, les banques, les industries manufacturières et le commerce de gros et de détail.

8. La Chine est un Membre actif de l'OMC. Elle a le statut d'observateur auprès du Comité des marchés publics et elle négocie actuellement son accession à l'Accord plurilatéral sur les marchés publics (AMP). Elle a aussi le statut d'observateur dans le cadre de l'Accord plurilatéral sur le commerce des aéronefs civils et, en tant que participant à l'Accord plurilatéral sur les technologies de l'information (ATI), elle a accepté son élargissement. Au cours de la période à l'examen, elle a été impliquée dans sept affaires dans le cadre du système de règlement des différends de l'OMC – cinq en tant que partie défenderesse et deux en tant que partie plaignante. Elle a aussi été impliquée en tant que tierce partie dans dix affaires portées devant l'Organe de règlement des différends (ORD). Pendant cette période, elle a présenté à l'OMC plusieurs notifications; toutefois, certaines notifications, y compris celles sur les entreprises commerciales d'État, le soutien interne et les subventions fournies par le gouvernement central, restent en suspens.

9. Au cours de la période considérée, la Chine a étendu son réseau d'accords commerciaux régionaux (ACR) en en signant deux nouveaux accords avec les Maldives et la Géorgie, ce qui porte le total à 17. Le volume du commerce chinois couvert par ces ACR reste peu important. Il pourrait augmenter considérablement à l'avenir si certaines des négociations en cours sur de nouveaux accords et sur la révision des accords existants aboutissent, car elles concernent des partenaires commerciaux importants. La Chine continue d'accorder des préférences commerciales unilatérales aux PMA. En décembre 2017, un régime de franchise de droits était accordé aux PMA pour 97% des lignes tarifaires.

10. Le catalogue indicatif des branches de production aux fins de l'investissement étranger (catalogue pour l'investissement), qui est périodiquement révisé, reste le principal instrument servant à orienter l'IED en Chine. Il a été révisé en 2017. Dans ce catalogue, les projets d'investissements étrangers sont classés dans deux catégories: l'une qui énumère les branches de production dans lesquelles l'IED est encouragé, et l'autre qui donne une "liste négative" détaillant les branches de production dans lesquelles l'IED est soumis à des restrictions ou interdit. Les projets qui ne figurent pas dans la Liste négative doivent faire l'objet d'un enregistrement. Les projets encouragés sont admissibles au bénéfice d'un traitement préférentiel, par exemple une exemption de droits de douane à l'importation d'équipements. La révision de 2017 du catalogue vise à encourager l'IED, entre autres, dans l'industrie manufacturière de pointe, la haute technologie, les secteurs des économies d'énergie et de la protection de l'environnement et les services modernes. Selon les autorités, aucune obligation de transfert de technologie n'est imposée aux projets d'investissement étranger. Au cours de la période considérée, la Chine a continué d'encourager l'IED dans les régions du centre et de l'ouest, où de tels projets peuvent bénéficier de politiques favorables. L'IED dans des entreprises nationales chinoises peut être soumis à des examens aux fins de la sécurité nationale s'il est lié à la défense ou s'il est jugé avoir

une influence sur la sécurité nationale. Les projets d'investissement étranger en Chine sont soumis à une approbation ou à un enregistrement. Ceux devant faire l'objet d'une approbation sont inscrits dans un catalogue spécial et la plupart de ceux qui n'y figurent pas font l'objet d'un enregistrement. Pour être approuvé, un projet d'investissement doit être soumis à un examen et remplir une série de conditions.

11. La réforme pilote du régime de l'investissement étranger, qui a été lancée en 2013 avec la création de la zone franche expérimentale de Chine (Shanghai), a été étendue à 11 zones franches expérimentales pendant la période considérée. L'accès de l'IED à ces zones est fondé sur le système de la liste négative. Dans les branches d'activité ne figurant pas sur cette liste, les investisseurs étrangers bénéficient d'un traitement semblable à celui accordé aux entreprises nationales pour ce qui est des prescriptions et du processus d'établissement et d'agrément. À l'exception des procédures de constitution d'entreprises régies par la Loi sur les sociétés, ces investisseurs ne sont pas assujettis à une approbation gouvernementale mais à une simple procédure d'enregistrement. Les autorités estiment que la liste négative applicable aux zones franches expérimentales est plus ouverte que le catalogue d'investissement applicable dans tout le pays. Les zones franches expérimentales sont devenues un instrument important non seulement pour favoriser les investissements, mais aussi pour accroître les exportations. Les entreprises implantées dans une zone franche expérimentale peuvent produire dans les zones sous contrôle douanier ou dans les zones hors contrôle douanier. Le paiement des droits de douane par les entreprises situées dans les zones sous contrôle douanier est suspendu et ne prend effet que lorsque les produits finals sont vendus au reste de la Chine. Les importations totales de la zone franche expérimentale de Chine (Shanghai) se sont élevées en 2017 à 800 milliards de RMB et les exportations à 600 milliards de RMB.

12. La Chine a poursuivi ses efforts de réforme et d'harmonisation des procédures douanières. Un tiers environ des importations sont maintenant déclarées par le biais du guichet unique. Les délais moyens de dédouanement pour les importations sont passés de plus de 22 heures en 2016 à 16,7 heures en moyenne en 2017. La Chine a accepté l'Accord sur la facilitation des échanges en septembre 2015. En juin 2014, elle a notifié ses engagements de la catégorie A – qui couvrent la majorité des mesures – et, en juin 2017, ceux de la catégorie B. Elle n'a aucun engagement de la catégorie C. La date indicative de mise en œuvre de la plupart des engagements de la catégorie B est février 2020.

13. En décembre 2017, la moyenne simple des droits NPF appliqués était de 9,3%, soit une légère baisse par rapport à 2013 et 2015. Une réforme tarifaire mise en œuvre en décembre 2017 a réduit les droits NPF appliqués visant quelque 200 produits de consommation. La quasi-totalité des lignes tarifaires (99,6%) sont assujetties à des taux *ad valorem*. Les droits moyens étaient de 14,6% pour les produits agricoles (définition de l'OMC) et de 8,5% pour les produits non agricoles. Environ 10% des lignes tarifaires sont en franchise de droits. Des contingents tarifaires s'appliquent à 47 lignes tarifaires. Toutes les lignes tarifaires chinoises sont consolidées.

14. Les importations, comme les marchandises produites dans le pays, sont assujetties à la taxe sur la valeur ajoutée (TVA). Il ya deux taux de TVA pour les marchandises: 11% (contre 13% en juillet 2017) et 17%. La taxe à la consommation est perçue sur les produits dangereux pour la santé des êtres humains, l'ordre social et l'environnement; les produits de luxe; les produits à forte consommation d'énergie et les produits haut de gamme; et les produits pétroliers non renouvelables et non remplaçables. Les taux continuent de varier considérablement en fonction du produit; ils peuvent être *ad valorem*, spécifiques ou composites. Depuis 2015 les taxes à la consommation ont augmenté pour les produits cosmétiques et les voitures de luxe.

15. Aucune modification importante n'a été apportée aux procédures de demande et aux conditions d'octroi des licences d'importation automatiques depuis l'examen précédent de la Chine. Un catalogue des produits soumis au régime de licences d'importation automatiques et non automatiques est publié chaque année. En 2017, la Chine a assujetti 498 lignes tarifaires au niveau des positions à huit chiffres à des licences d'importation automatiques, et 89 lignes tarifaires à des licences d'importation non automatiques. Depuis janvier 2018, elle interdit l'importation de 24 types de déchets solides.

16. Le cadre juridique régissant les mesures commerciales contingentes est resté inchangé durant la période considérée. Au milieu de 2017, la Chine appliquait 91 mesures antidumping, une mesure de sauvegarde et cinq mesures compensatoires. Le nombre total de mesures et

d'enquêtes est resté relativement stable pendant la période à l'examen. Les mesures antidumping ont visé essentiellement le Japon, les États-Unis, l'Union européenne et la République de Corée. Sur la période 2013-2017, la plupart des mesures ont concerné les produits chimiques et les résines.

17. Les délais de dédouanement pour les exportations ont été encore réduits pendant la période considérée pour revenir à 1,1 heure à l'échelle nationale en moyenne en 2017. Les taxes à l'exportation sont appliquées essentiellement aux métaux et aux minéraux. En octobre 2017, 102 lignes tarifaires (au niveau des positions à 8 chiffres du SH) étaient soumises à des droits d'exportation légaux, soit le même nombre qu'en 2015, tandis que 179 lignes tarifaires étaient visées par des droits intérimaires, contre 314 en 2015. Le nombre de lignes tarifaires assujetties à des licences d'exportation est de 524. En 2017, les contingents d'exportation globaux concernaient 100 lignes tarifaires. Les autorités ont indiqué que la Chine n'avait ni accordé ni mis en place de subventions à l'exportation sur des produits agricoles pendant la période considérée. Les exportateurs ont droit à une remise de la TVA, généralement inférieure au taux de la TVA acquittée.

18. Afin de favoriser les exportations, le Bureau de développement commercial (TDB) du Ministère du commerce organise des expositions dans les marchés émergents et offre des activités de formation axées sur les exportations. Il gère également les sites Web de l'Agence chinoise de promotion du commerce et fournit, par le biais de diverses plates-formes de services, des informations générales sur les marchés étrangers.

19. La Banque chinoise d'import-export (China Eximbank) fournit un financement public à l'exportation et la Société chinoise d'assurance des exportations et du crédit (SINOSURE) fournit l'assurance-crédit à l'exportation. Les sociétés à capitaux étrangers peuvent également bénéficier des services de l'Eximbank et de la SINOSURE. Les sommes décaissées par ces deux établissements se sont accrues au cours de la période considérée.

20. La Chine a présenté à l'OMC plusieurs notifications relatives à ses subventions jusqu'en 2014. Toutefois, en ce qui concerne la plupart des projets, aucun renseignement n'a été communiqué sur le montant total des subventions et aucune subvention n'a été notifiée pour la période comprise entre 2015 et 2017. En outre, les autorités n'ont fourni aucune donnée sur les subventions en dehors des programmes qu'elles ont notifiés. Des renseignements provenant d'autres sources indiquent que la Chine a continué de fournir une aide substantielle, notamment à la fabrication intelligente, aux technologies de pointe, aux véhicules à énergies nouvelles et à la pêche. Les dépenses au titre de ces programmes semblent être considérables.

21. Une modification de 2017 à la Loi sur les normes permet l'adoption de normes par des associations comme les chambres de commerce, ou des groupes technologiques. Depuis 2016, 1 301 normes jugées superflues ont été supprimées. Une nouvelle version de la Loi sur la sécurité sanitaire des produits alimentaires est entrée en vigueur en octobre 2015. Au cours de la période considérée, la Chine a présenté 94 notifications OTC et 21 notifications SPS. S'agissant des OTC maintenus par la Chine, 22 préoccupations commerciales spécifiques ont été soulevées, alors que 8 problèmes commerciaux spécifiques ont été soulevés au sujet de ses mesures SPS.

22. Depuis le précédent examen de la Chine, un fait nouveau à relever en ce qui concerne la politique de la concurrence a été la modification de la Loi sur la prévention de la concurrence déloyale, qui est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2018. La nouvelle Loi supprime les redondances par rapport à la Loi antimonopole, notamment en éliminant les dispositions interdisant aux entreprises de services publics et aux entreprises monopolistiques d'exiger des consommateurs qu'ils achètent des produits désignés, ainsi que les dispositions relatives aux soumissions concertées. En outre, la Loi modifiée établit de nouvelles dispositions concernant la prévention des actes de concurrence déloyale menés au moyen de dispositifs technologiques sur Internet, comme l'ingérence malveillante.

23. La Chine met en œuvre, tant au niveau central qu'au niveau des provinces, des mesures de contrôle des prix des produits et des services, qui ont une incidence importante sur l'économie nationale et les moyens d'existence de la population. Les produits et les services faisant l'objet d'un contrôle des prix sont énumérés dans un catalogue central des prix fixés par l'État et dans les catalogues locaux des prix fixés par l'État établis. En janvier 2017, les contrôles des prix ont été

éliminés pour certains articles, y compris les matières explosives, les feuilles de tabac, certains médicaments et certains projets de construction.

24. L'intervention de l'État dans l'économie reste considérable. Selon une notification présentée en 2015, le régime de commerce d'État touchait, entre autres, les céréales, le sucre, le tabac, le riz, le maïs, le coton, le charbon, le pétrole brut, le pétrole transformé, les engrais, le tungstène, le thé, la soie, l'antimoine et l'argent. L'État reste actionnaire majoritaire dans la totalité des 100 plus grandes entreprises chinoises cotées en bourse, sauf une. Aucun renseignement n'a été communiqué en ce qui concerne le soutien financier public apporté aux entreprises d'État.

25. Le régime légal et réglementaire des marchés publics est resté en grande partie inchangé au cours de la période considérée. La valeur totale des marchés publics en Chine a atteint 3,1% et 4,2% du PIB en 2015 et 2016, respectivement. Ce pourcentage relativement faible peut tenir au fait que les projets d'infrastructures d'envergure lancés par les entreprises publiques sont exclus de la Loi sur les marchés publics. Ces marchés sont majoritairement passés à l'échelon des gouvernements sous-centraux.

26. Les principales lois chinoises relatives aux droits de propriété intellectuelle (DPI) sont restées en grande partie inchangées depuis l'examen précédent. Le respect des DPI reste un défi de taille pour la Chine. Le pays a continué à renforcer ses moyens de faire respecter les DPI, tant au niveau administratif qu'au niveau judiciaire. Pendant la période considérée, les autorités ont publié plusieurs avis et mesures visant à renforcer la capacité de la Chine à protéger et à faire respecter les DPI, et le Tribunal populaire suprême a mis en place onze tribunaux spécialisés dans les DPI dans diverses villes.

27. Bien que la valeur de la production dans le secteur de l'agriculture, de l'élevage, de la sylviculture et de la pêche ait augmenté pendant la période 2013-2017, la progression y a été plus faible que dans les autres secteurs. L'emploi dans ce secteur a continué à diminuer, chutant de 31,4% en 2013 à 27,0% en 2017. La Chine reste un importateur net de produits agricoles. Ces importations ont représenté 6,3% des importations totales de marchandises en 2017 et ont diminué entre 2013 et 2016 (avant de repartir à la hausse en 2017). En revanche, les exportations de produits agricoles, se sont accrues en 2017.

28. La dernière stratégie agricole suivie par la Chine vise à approfondir la réforme structurelle de l'offre en améliorant les structures, en encourageant la production "verte", en développant la chaîne industrielle et la chaîne de valeur du secteur, en stimulant l'innovation et en consolidant le développement rural. La Chine prévoit également de continuer à réformer les mécanismes de formation des prix des principaux produits agricoles pour accroître le rôle du marché et de réorganiser, sur la base de programmes pilotes, le régime agraire, de façon à alléger le contrôle des droits d'utilisation des terres, tout en maintenant le principe de la propriété foncière collective. Les régimes d'importation et d'exportation de produits agricoles sont restés stables au cours de la période considérée. Il n'en va pas de même pour le régime de soutien direct, pour lequel une réforme structurelle complexe est en cours. La Chine est encore en train de regrouper les programmes de soutien pour former des programmes plus vastes (appelés "grands programmes spéciaux avec liste de tâches") ou de modifier et de décentraliser leurs procédures de versement; de nombreux programmes ciblés sont actuellement expérimentés dans diverses régions. Les mécanismes de soutien des prix sont également en train d'être réformés en Chine; certains ont été supprimés ou réduits en termes de couverture géographique ou d'éventail des prix soutenus. Les stocks ont commencé à diminuer pour certains produits. Le niveau global du soutien chinois à l'agriculture a continué d'augmenter au cours de la période considérée.

29. En ce qui concerne les industries extractives, le contenu de la catégorie faisant l'objet d'une "Interdiction" dans le catalogue pour l'investissement est resté inchangé entre 2015 et 2017; cette catégorie comprend l'exploration et l'exploitation de tungstène, de molybdène, d'étain, d'antimoine, de fluorite, de terres rares et de minéraux radioactifs. Certaines modifications ont été apportées aux catégories dans lesquelles les investissements font l'objet de "Promotion" et de "Restrictions" pour les industries extractives. L'utilisation de nouvelles technologies minières, en particulier dans le secteur du pétrole et du gaz, entre dans la catégorie "Promotion", alors que l'exploration et l'exploitation de types spéciaux et rares de charbon et de graphite, ainsi que la fonte et la séparation des terres rares et la fonte du tungstène, entrent dans la catégorie 'Restrictions'.

30. La Chine est le plus grand consommateur d'énergie au monde. Entre 16% et 18% de sa consommation totale d'énergie sont couverts par des importations. Les exportations d'énergie restent marginales. Le charbon est abondant dans le pays et constitue une ressource relativement bon marché. Sa part dans le bouquet énergétique primaire reste importante (62% en 2016), même si elle est en diminution. Pour la réduire, la Chine a mis en œuvre une politique visant à répondre à des considérations environnementales et à remédier aux surcapacités. Les objectifs à court terme sont les suivants: d'ici à 2020, la part des énergies non fossiles dans la consommation totale d'énergie primaire devrait être d'environ 15%, la part du gaz naturel devrait atteindre 10% et les émissions de dioxyde de carbone par unité de PIB devraient diminuer de 40-45% par rapport à 2005.

31. L'investissement étranger dans l'exploration et la mise en valeur de tous les types de pétrole est encouragé; il est limité aux entreprises conjointes par actions ou coentreprises sino-étrangères et à d'autres formes de coopération sino-étrangère. Ces restrictions ont été abolies pour l'huile de schiste et le sable bitumineux dans le catalogue pour l'investissement de 2017. L'investissement étranger est autorisé dans le raffinage et la distribution du pétrole. L'IED dans le gaz de schiste et le gaz de houille a été libéralisé dans le catalogue pour l'investissement de 2017. L'investissement étranger est également autorisé dans l'importation et la distribution du gaz. En ce qui concerne l'électricité, la construction et l'exploitation des réseaux de transport et de distribution relèvent de la catégorie des investissements soumis à des restrictions du catalogue pour l'investissement de 2017. La Chine est en train de réformer son marché de l'électricité, en libéralisant les prix pour les clients admissibles, en créant des organismes commerciaux, en libéralisant la distribution au détail et en découplant la production et la distribution d'électricité.

32. Parmi les principales initiatives prises par les autorités ces dernières années pour promouvoir le secteur manufacturier en Chine figure l'adoption du plan "Manufacturing China 2025". Pour mettre en œuvre ce plan, la Chine prévoit de réaliser des projets pilotes dans les villes ainsi que d'établir des zones de démonstration nationales. Les autorités indiquent que toutes les entreprises établies en Chine bénéficieront de ce plan sur un pied d'égalité. Diverses politiques sectorielles ont été mises en place pour favoriser le développement des véhicules à énergies nouvelles, des circuits intégrés et de la robotique, par exemple. Les autorités reconnaissent que les capacités sont excédentaires dans certains secteurs manufacturiers, comme le fer et l'acier, et elles ont fait des efforts pour les réduire ces dernières années.

33. En matière de télécommunications, la Chine a adopté en novembre 2016 une nouvelle Loi sur la cybersécurité qui vise entre autres "à assurer la sécurité du réseau et à préserver la souveraineté du cyberspace, la sécurité nationale et l'intérêt public de la société". Cette Loi impose plusieurs obligations de protection de la sécurité aux "exploitants de réseaux" (y compris les utilisateurs des réseaux) et prévoit la certification ou l'inspection des "équipements essentiels du réseau et des produits spécialisés relatifs à la sécurité du réseau". Elle contient également des obligations supplémentaires visant les exploitants des infrastructures d'information essentielles, ainsi que des prescriptions en matière de localisation des données. La Chine a en outre renforcé l'application de la législation existante relative à l'interdiction (pour les personnes physiques) ou à la limitation (pour les entreprises étrangères) de l'utilisation de réseaux privés virtuels (VPN) pour accéder à Internet. Elle a aussi continué d'étendre son programme pilote d'opérateurs de réseau mobile virtuel (MVNO) et de déployer son réseau LTE/4G.

34. S'agissant des services financiers, la Chine a publié, en juin 2016 et juin 2017, deux règlements d'application sur l'agrément, par licence, des institutions bancaires étrangères exerçant des activités de compensation de cartes bancaires. En mars 2017, elle a assoupli les conditions auxquelles les banques à capitaux étrangers sont autorisées à fournir certains services de banque d'investissement dans le pays et à investir dans les institutions bancaires chinoises. Elle a également libéralisé partiellement, en juillet 2017, les services des agences de notation et, en novembre 2017, a annoncé qu'elle supprimerait la limitation de la participation d'un même investisseur étranger au capital d'une banque chinoise à 20%, et la limitation de la participation cumulée d'établissements bancaires étrangers à 25%. Au cours de la période considérée, la Chine a ouvert le marché de l'assurance sur Internet aux sociétés étrangères comme aux sociétés nationales et elle a autorisé les assureurs étrangers à procéder à des opérations de réassurance dans la zone franche expérimentale de Shanghai. Elle a aussi poursuivi l'ouverture de son marché obligataire interbancaire.

35. En Chine, les cabinets étrangers ne peuvent fournir des services juridiques que par le biais de bureaux de représentation, ne peuvent s'occuper d'affaires juridiques chinoises et ont l'interdiction d'employer des avocats chinois qualifiés, à moins que ces derniers ne renoncent à leur droit d'exercer. Les étrangers ne peuvent pas se présenter à l'examen national du barreau. On compte 287 bureaux de représentation étrangers dans ce secteur, opérant dans 11 provinces chinoises.

36. En Chine, les services d'experts-comptables ne peuvent être fournis que par des cabinets établis sous la forme de partenariat ou de société à responsabilité limitée, dirigés par des experts-comptables titulaires d'une licence délivrée par les autorités chinoises. Les étrangers peuvent passer les examens chinois pour devenir experts-comptables. Les cabinets d'experts-comptables étrangers sont autorisés à s'associer à des cabinets chinois et à conclure des accords contractuels avec les cabinets qui leur sont affiliés dans d'autres Membres de l'OMC. Ils peuvent fournir des services de conseil en fiscalité et en gestion.

37. Les services d'ingénierie peuvent être fournis en Chine par des entreprises à capital entièrement étranger. Les fournisseurs de services étrangers doivent être des architectes/des ingénieurs enregistrés ou des entreprises fournissant des services d'architecture/d'ingénierie/d'urbanisme dans leur pays d'origine. Les examens pour les ingénieurs géomètres et les ingénieurs-concepteurs ne sont pas ouverts aux étrangers. La Chine n'a pas conclu d'accords de reconnaissance mutuelle avec d'autres pays ou régions en ce qui concerne les qualifications de bureaux d'études, et elle n'a pas non plus reconnu de manière autonome les qualifications obtenues en la matière dans d'autres pays ou régions.

38. En Chine, les conduites principales appartiennent pour l'essentiel à trois entreprises d'État qui sont cotées à la bourse de Hong Kong, Chine, et qui comptent des actionnaires étrangers. Une participation étrangère est autorisée. S'agissant de la participation étrangère, la version de 2017 du catalogue pour l'investissement identifie le transport par conduites comme un secteur faisant l'objet de mesures d'encouragement et autorise les conduites à capital entièrement étranger, sous réserve d'un examen des risques pour la sécurité nationale. Un régime d'accès des tierces parties a été créé à titre expérimental en 2014, pour une période de cinq ans.